



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Tous les membres du Conseil municipal qui sont présents affirment renoncer aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ABSENT

Monsieur	Serge Forest	Siège #5
----------	--------------	----------

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 40.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 088-2021-04

Suivant la proposition de: Réal Payette

Dûment appuyée par: Gilles Arbour

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

3. Alternative au camp de jour 2021 – Décision

No : 089-2021-04

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour Ste-Marcelline a été aboli par résolution le 21 septembre 2020 (résolution 283-2020-09);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur le bien-être des familles marcellinoises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait une subvention sur une inscription en camp de jour l'an dernier et que les marcellinois ont appréciés ce coup de main financier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service du Camp De-La-Salle, suite à sa demande, pour accueillir 25 enfants marcellinois dans son camp de jour privé;

CONSIDÉRANT QUE le Camp De-La-Salle n'offre pas de service de garde;

CONSIDÉRANT QUE le Camp De-La-Salle est situé à Saint-Alphonse-Rodriguez, soit à 15 km du centre du village de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Camp De-La-Salle est ouvert de 8h15 à 17h15;

Pour ces motifs

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER l'offre de service du Camp De-La-Salle;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire et Chantal Duval, directrice générale à signer l'entente;

D'APPROUVER la subvention de 55 \$ / semaine / enfant inscrit au Camp De-La-Salle (qui sera déduit directement de la facture lors de l'inscription au Camp De-La-Salle);

D'APPROUVER la dépense maximale de 8 750 \$ + taxes pour assurer le transport en autobus scolaire des enfants participants au Camp De-La-Salle par le service d'Autobus Beausoleil;

D'EMBAUCHER une personne qui fera la surveillance à Sainte-Marcelline-de-Kildare de l'embarquement et débarquement de l'autobus pour 3 heures / jour à 15 \$ de l'heure;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

D'APPROUVER une subvention de 55 \$ / semaine / enfant inscrit dans un autre camp de jour municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Vente de l'immeuble 580 rue Principale avec son garage et 17 000 pieds² de terrain – Décision

No : 090-2021-04

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 390-2020-12, acceptant la vente de l'immeuble 580 rue Principale ainsi que 17 000 pieds carrés du lot 5 655 452;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution ne mentionnait pas d'autorisation pour la signature de l'acte notarié au nom de la Municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER le maire, M. Gaétan Morin, et la directrice générale, Mme Chantal Duval, à signer l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

No : 091-2021-04

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 50.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière